

## CONDITIONS DE VENTE

Toutes affaires traitées avec notre société impliquent de la part de l'acheteur acceptation sans réserve des présentes conditions de vente, sauf acceptation écrite de notre part des conditions générales d'achat de l'acheteur.

- 1 Tous nos matériaux, marchandises et/ou fournitures, quels qu'ils soient, sont réputés agréés par les acheteurs, dès lors que ceux-ci n'ont pas présenté d'observations au moment de l'enlèvement ou la livraison. Aucune réclamation ne sera admise après l'enlèvement ou la livraison.
- 2 Les biens vendus sont soumis aux dispositions légales concernant les obligations de garantie. La garantie est exclue si le produit vendu, qui satisfait à une utilisation courante, ne convient pas à l'utilisation spécifique qui en est faite et qui n'a pas été portée à la connaissance du vendeur au moment de la commande, ainsi que pour toute utilisation non-conforme aux règles de l'art. Notre engagement est strictement limité à nos cahiers de spécifications techniques.
- 3 Il appartient aux acheteurs de vérifier les concordances des valeurs inscrites sur le bon de livraison avec celles relevées à la livraison. Aucune réclamation ne sera admise après l'enlèvement. Pour la marchandise livrée sur palette, une consignation sera facturée et payable en même temps que les produits. Le remboursement de cette consignation ne sera fait qu'après retour des palettes en bon état et dans les délais impartis.
- 4 Tous nos matériaux, marchandises et/ou fournitures, quels qu'ils soient, même expédiés franco, voyageant aux frais, risques et périls de l'acheteur qui, en cas de retard, avaries, pertes ou manquants, ne pourra exercer aucun recours contre le vendeur. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas notre responsabilité. Les marchandises livrées et non retournées dans le délai de 48 heures ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.
- 5 En l'absence de commande préalable, le bon de livraison sera réputé, de convention expresse, valoir lettre ou bon de commande et donc, constituer le contrat de vente écrit entre vendeur et acheteur, permettant au vendeur d'exercer ses recours contre l'acheteur, notamment en cas de non paiement.
- 6 Sauf disposition particulière prenant en compte la solvabilité et/ou la fidélité du client, le paiement de nos matériaux, marchandises et/ou fournitures, sera effectué net et sans escompte, au comptant à réception de facture. Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités dont le montant est égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront dues 5 jours francs après une mise en demeure restée infructueuse.
- 7 Notre société se réserve le droit de refuser d'honorer les commandes des acheteurs ne présentant pas des garanties de solvabilité suffisantes, ou dans les cas de dépassement de la capacité de production ou en cas d'arrêt pour entretien.
- 8 Réserve de propriété : pour les marchandises ouvrant droit à l'application de cette disposition, le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.
- 9 Les prix de vente applicables à nos produits sont inscrits sur le tarif public en vigueur au moment de la livraison disponible sur demande, sauf pour les commandes faisant l'objet d'un devis particulier.
- 10 Tout litige relatif à la vente de nos produits sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve notre siège social.